

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 3^e jour du mois de août 2009, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Rémi Charette, Jacques Bissonnette, Richard Bélair, Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Absent Le conseiller monsieur Pierre Chevigny

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2009

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2009
- .4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2009
- .5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2009
- .6 Transferts budgétaires
- .7 Acceptation des comptes
- .8 Avis à la Commission municipale pour une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaire
- .9 Information et questions se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Avis de motion pour le règlement 540 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- .2 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

- .1 Acceptation des travaux de Bell Canada dans le redressement de la courbe du chemin des Pionniers située entre les lots 16 et 17 du rang 8, Canton La Minerve
- .2 Abandon de la demande pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 3 et 4 du rang III, Canton de Loranger

- .3 Acceptation de l'entente intervenue avec le ministère des Transports du Québec pour l'entretien hivernal du chemin de La Minerve
- .4 Résultat d'appel d'offres pour le sel de déglacage
- .5 Acquisition d'une partie du lot 22 du rang 3, Canton de La Minerve
- .6 Mandater un notaire pour la transaction relative à l'acquisition d'une partie du lot 22 du rang 3, Canton de La Minerve
- .7 Affectation des revenus prévus du contrat de déneigement du MTQ pour le remboursement du financement du règlement d'emprunt numéro 531
- .8 Information et questions se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- .1 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- .1 Adoption du second projet de règlement 534 modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements dans le but de limiter la production et l'élevage des chiens à l'intérieur d'un bâtiment et d'autoriser les chenils uniquement dans la zone AF-65
- .2 Adoption du règlement d'urbanisme numéro 539 et portant sur la superficie maximale pour un bâtiment inclus dans la catégorie d'usage « U1 »
- .3 Avis de motion pour le règlement numéro 538 concernant la numérotation des immeubles
- .4 Mandater un avocat dans le dossier des habitations illégales du chemin Tisserand
- .5 Demande de dérogation mineure pour le 320, chemin de La Chapelle, lot 10 du rang G, Canton de Labelle
- .6 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- .1 Formation du comité de sélection pour le choix de la firme qui réalisera les plans et devis d'aménagement d'hébergement écologique pour « La Vie Dans Les Bois »
- .2 Appui au projet du club Quad Iroquois pour la modification du tracé du sentier de VTT entre le village et le lac à La Truite
- .3 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

2009.08.241 (1.1) CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu que la séance du 3 août 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE

2009.08.242 (1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 3 août 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.08.243 (1.3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2009

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.08.244 (1.4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2009

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2009 avec les corrections mineures apportées et tel que présenté aux membres du Conseil.

(Corrections dans le titre de la résolution 2009.07.232 et correction de la partie imputée au règlement 529 pour que le total corresponde au montant du financement adopté par la résolution 2009.07.233.)

ADOPTÉE.

2009.08.245 (1.5) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2009

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
 APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2009
 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.08.246
 (1.6)

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
 APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de faire les transferts budgétaires suivant :

NOM DU POSTE		augmenter	diminuer
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
02-16-416	relations de travail	1500	
02-19-985	créances douteuses		1500
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE			
02-22-641	Quincaillerie	300	
02-22-214-525	(#214) camion pour pompe Inter 4400 2006	700	
02-22-111-525	(#111) Nouvelle Autopompe 2007		500
02-22-115-525	(#115) Camion incendie GMC 84		500
SÉCURITÉ CIVILE			
02-23-322	fret et messagerie	100	
02-23-339	Télécommunications		100
VOIRIE MUNICIPALE			
02-32-310	déplacement	1500	
02-32-322	frais de transport	200	
02-32-521	entretien chemin	1500	
02-32-633	graisse	200	
02-32-643	Divers petits outils	200	
02-32-411	hon. Prof. - voirie		2000
02-32-515	location véh.		1600
02-33-423	ass. Responsabilité	500	
02-33-141	rémunération		500
Protection de l'environnement			
02-47-419	Professionnels - protection environnemental	1000	
02-47-690	divers protection environnementale		1000
URBANISME ET ZONAGE			
02-61-412	Application de la loi	10000	
02-61-629	Autres matières brutes		2200
02-19-000-985	CRÉANCES DOUTEUSES		7800
LOISIRS ET CULTURE			
02-70-150-141	Rémunération	7538	
02-70-150-200	cotisations employeurs	946	
02-32-141	rémunération - voirie		5394
02-32-200	cotisations employeurs voirie		946
02-33-141	rémunération - voirie hiver		1340
02-70-150-142	heures supplémentaire		804
02-70-150-515	location autobus	326	
02-70-150-690	divers		326
02-70-150-610	Aliments	691	
02-70-150-670	fournitures		691

02-70-150-459	autres services techniques	1500	
02-70-150-310	déplacement - loisirs	100	
02-70-150-495	nettoyage et buanderie	150	
02-70-150-624	bois	750	
02-70-150-639	autres matières fabriquées	100	
02-70-150-522	entretien terrain jeux		1700
02-70-150-493	réception		900
TOTAL		29801	29801

ADOPTÉE

2009.08.247
(1.7)

ACCEPTATION DES COMPTES

RAPPORT FOURNI POUR LE:

3 août 2009

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu que les comptes suivants:

Administration générale	8 942.09	57.45%
Sécurité publique	7 708.05	79.67%
Voirie municipale	62 888.68	55.05%
Hygiène du milieu	6 157.19	51.46%
Urbanisme et mise en valeur du territoire	2 607.94	57.30%
Loisirs & Culture	5 816.40	60.52%
Immobilisation	192 564.73	
TOTAL:	286 685.08	

soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bell Canada	710.33 -	24053
Bell Mobilité	11.85 -	24030
Bell Mobilité	65.25 -	24048
Bruneau, Léone	300.00 -	24081
BuroPlus Martin	309.40 -	24082
Cartographie informatisée de l'Outaouais inc.	3 380.61 -	24085
CSST	287.78 -	24032
Équipements de bureau Robert Légaré	128.84 -	24095
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	24094
Hydro Québec	364.72 -	24033
Jetté, Serge	155.40 -	24104
Laurin, Geneviève Me	2 493.92 -	24109
L'information du Nord	36.59 -	24105
Matériaux SMB inc.	44.00 -	24115
Mobilonde inc.	18.06 -	24118

Petite caisse	44.84 -	24120
Séguin, André	58.80 -	23936
Séguin, André	49.98 -	24065
Sonic	122.40 -	24054
Ville Sainte-Agathe-des-Monts	253.97 -	24133
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8 942.09	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Accès communications	738.20 -	24071
Ambulance Laurentides	31.55 -	24073
Bell Canada	187.89 -	24053
Bell Mobilité	228.69 -	24030
Berthelette, Daniel	77.20 -	24076
Centre Canin Ménard	158.02 -	24086
FQM	36.93 -	24096
FSM Québec	16.37 -	24097
Hydro Québec	196.78 -	24049
Laramée, Vincent	68.88 -	24067
Levitt	90.30 -	24111
Matériaux SMB inc.	306.71 -	24115
Multi-Services du Nord	56.44 -	24119
Nantel, Linda	74.76 -	24068
Petite caisse	18.00 -	24120
Pièces d'auto Rivière Rouge	838.67 -	24124
Proulx, Serge	126.00 -	24066
SAAQ	988.00 -	24046
Soc. Canadienne de la Croix-Rouge	133.30 -	24131
Sonic	120.86 -	24054
Visa Desjardins	6.00 -	24050
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 499.55	

SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)

Boisvert, Patrick	204.00 -	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	240.00 -	salaire
Castonguay, Sébastien	102.00 -	salaire
Curtis, Denis	36.00 -	salaire
Demers, Annie	240.00 -	salaire
Demers, Riel	117.00 -	salaire
Laramée, André	108.00 -	salaire
Laramée, Jonathan	204.00 -	salaire
Laramée, Vincent	96.00 -	salaire
Lavoie, Mathieu	66.00 -	salaire
Leblanc, Jean-François	36.00 -	salaire
Meilleur, Marie-Pierre	66.00 -	salaire
Nantel, Linda	459.00 -	salaire
Potts, Stephen	348.00 -	salaire
Proulx, Serge	424.50 -	salaire
Ste-Marie, Mario	102.00 -	salaire
Sauriol, Simon	48.00 -	salaire

Séguin, Yves	72.00 -	salaire
Simoneau, Denis	18.00 -	salaire
Simoneau, Samuel	54.00 -	salaire
Watson, Chantal	168.00 -	salaire
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	3 208.50	
VOIRIE MUNICIPALE		
ABC Rive-Nord	3 866.26 -	24070
Agrégats de Labelle inc.	52.70 -	24072
Banque HSBC	4 417.49 -	retrait direct
Bédard, Luc	37.80 -	24061
Bell Canada	210.00 -	24053
Bell Mobilité	84.49 -	24030
Boisvert, Patrick	23.52 -	24041
Boulet-Barbe enr.	225.42 -	24079
BuroPlus Martin	16.47 -	24082
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	5 866.97 -	24083
Carrosserie Marc Baudart	722.40 -	24084
Centre du Camion Mont-Laurier inc.	243.23 -	24088
Centre photonord enr.	22.56 -	24087
Chayer, Sylvain	112.56 -	24042
Défi Sport Marine	21.01 -	24091
Demers, Riel	45.36 -	23935
Demers, Riel	28.14 -	24044
Demers, Riel	28.14 -	24069
Entretien J.R. Villeneuve	903.00 -	24093
Équipements Lourds Papineau inc.	307.06 -	
FQM	33.58 -	24096
Garage André Laramée enr.	84.37 -	24099
Garage Réjean Beaugard inc.	112.87 -	24098
Gévry, Yvan	23.94 -	23933
Gévry, Yvan	28.56 -	24059
Godard, Bélisle, St-Jean & Associés	900.79 -	24101
Hydro Québec	513.33 -	24033
Lacasse, Marcel	4 656.09 -	24107
Machineries Saint-Jovite inc.	1 336.44 -	24112
Marché Bruneau	123.63 -	24113
Matériaux SMB inc.	279.44 -	24115
Métal Gosselin	99.73 -	24116
Mobilonde Inc	216.72 -	24118
Nadeau, Sylvain	45.74 -	24060
Pièces d'auto Rivière Rouge	5 011.27 -	24124
Québec linge	828.96 -	24125
R. Piché dynamitage inc.	13 345.70 -	24122
Séguin, Jacques	28.56 -	24043
Service d'échange Rapidgaz inc.	13.55 -	24126
Services forestiers de Mont-Laurier ltée	273.13 -	24127
Signoplus	2 158.90 -	24128
SCA des fermes du Nord	13 192.67 -	24129

Sonic	785.60 -	24054
Tech-Mix	1 321.53 -	24132
Visa Desjardins	239.00 -	24050
VOIRIE MUNICIPALE	62 888.68	
HYGIÈNE DU MILIEU		
Bell Canada	78.21 -	24053
Bio-Services	550.48 -	24078
Demers, Riel	3.36 -	23935
Demers, Riel	35.28 -	24044
Demers, Riel	16.80 -	24069
Durand, Cyndie	129.06 -	24038
FQM	68.40 -	24096
Hydro Québec	183.04 -	24049
Hydro Québec	138.97 -	24103
Matériaux SMB inc.	26.36 -	24115
Mobilonde Inc	18.06 -	24118
Pièces d'auto Rivière Rouge	65.40 -	24124
RI Récupération Hautes-Laurentides	4 701.57 -	24035
Séguin, Yves	1.51 -	24039
Séguin, Yves	1.51 -	24062
SCA des fermes du Nord	139.18 -	24130
HYGIÈNE DU MILIEU	6 157.19	
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Archambault, Michèle	116.58 -	23930
Archambault, Michèle	28.94 -	24040
Archambault, Michèle	26.04 -	24064
Bernier, Richard	20.00 -	24136
Bio-Services	71.36 -	24078
Brault, Renée	655.00 -	24080
BuroPlus Martin	35.37 -	24082
Clément, Jean-Charles	20.00 -	24137
Clément, Vincent	20.00 -	24139
Comité des citoyens du Lac Castor	166.67 -	24089
Crevier, Guy	20.00 -	24135
D'Astous, Gilbert	20.00 -	24141
Duncan, Barbara	20.00 -	24140
Durand, Cyndie	108.78 -	23932
Durand, Cyndie	160.93 -	24063
FQM	58.77 -	24096
Godard, Bélisle, St-Jean & Associés	175.53 -	24101
Guindon, Pilon senc huissiers	261.44 -	24102
Lacasse, Marcel	20.00 -	24142
Langevin, Marie-Lise	20.00 -	24134
Lemire, Jacques	20.00 -	24143
L'information du Nord	267.45 -	24105
Locas, Stéphane	20.00 -	24138
Matériaux SMB inc.	46.89 -	24115

Petite caisse	27.05 -	24120
Perras, Marc	20.00 -	24144
Photocopies Illico	62.08 -	24121
Séguin, Yves	60.18 -	23937
Séguin, Yves	20.11 -	24039
Séguin, Yves	18.77 -	24062
Tanguay, Jean-François	20.00 -	24145
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	2 607.94	
LOISIRS ET CULTURE		
Autobus Caron et fils inc.	581.31 -	24074
Bell Canada	78.21 -	24053
Bell Canada	102.08 -	24075
Bibliothèque La Minerve	2 500.00 -	24077
Bruneau, Léone	140.00 -	24081
BuroPlus Martin	28.43 -	24082
Club Richelieu La Ripousse	600.00 -	24031
Grégoire, Charlie	33.60 -	24029
Guindon, Pilon	139.52 -	24102
Hydro Québec	310.89 -	
Hydro Québec	416.06 -	24049
Laurentides extermination	45.15 -	24110
Matériaux SMB inc.	684.81 -	24115
Miller propane	105.40 -	24117
Pièces d'auto Rivière Rouge	50.94 -	24124
LOISIRS ET CULTURE	5 816.40	
IMMOBILISATION		
Agrégats de Labelle inc.	1 091.01 -	24072
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	135 483.87 -	24047
Distributions d'aqueduc inc.	1 711.64 -	24092
Étude de Isabelle Labelle a.g.	2 799.30 -	24106
Larochelle Équipement inc.	51 478.91 -	24108
IMMOBILISATION	192 564.73	

ADOPTÉE

2009.08.248
(1.8)

AVIS À LA COMMISSION MUNICIPALE POUR UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE ET DE TAXE D'AFFAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Comité des citoyens du Lac Castor, La Minerve inc. a fait une demande à la Commission municipale du Québec pour être reconnu aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaire pour un immeuble situé au 755, chemin des Pionniers à La Minerve;

ATTENDU QUE la Commission municipale a déposé, au Conseil, une demande d'avis en vertu de l'article 243.23 de la *loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire favoriser les activités communautaires sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité de signifier par la présente résolution notre avis favorable à ce que le Comité des citoyens du Lac Castor, La Minerve inc. soit reconnu aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaire pour un immeuble situé au 755, chemin des Pionniers à La Minerve.

ADOPTÉE

**(1.9) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**(2.1) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 540 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES
CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Le maire, M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 540 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1.

**(2.2) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

**2009.08.249
(3.1)**

**ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BELL CANADA DANS LE
REDRESSEMENT DE LA COURBE DU CHEMIN DES PIONNIERS
SITUÉE ENTRE LES LOTS 16 ET 17 DU RANG 8, CANTON LA
MINERVE**

CONSIDÉRANT les travaux prévus pour le redressement de la courbe du chemin des Pionniers entre les lots 16 et 17 du rang 8, Canton La Minerve;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessiteront le repositionnement du réseau de câblage de Bell Canada;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts reçus.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité d'accepter les travaux planifiés par Bell Canada pour le déplacement du réseau téléphonique dans le cadre des travaux de redressement d'une courbe du chemin des Pionniers située entre les lots 16 et 17 du rang 8, Canton La Minerve; le tout en référence avec la demande de consentement numéro D09692.

Et que la dépense de 15 946.88\$, plus les taxes applicables, soit affectée au surplus de l'année 2008.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ces travaux.

ADOPTÉE

2009.08.250
(3.2)

**ABANDON DE LA DEMANDE POUR L'EXPLOITATION D'UNE
SABLIÈRE SUR LES LOTS 3 ET 4 DU RANG III, CANTON DE
LORANGER**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 3 et 4 du rang III, Canton Loranger;

CONSIDÉRANT l'opposition de la population environnante au projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité arrête définitivement toutes les démarches visant à exploiter une sablière sur les lots 3 et 4 du rang III, Canton Loranger.

ADOPTÉE

2009.08.251
(3.3)

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU
CHEMIN DE LA MINERVE**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transport a accepté de donner à la Municipalité le mandat d'entretien hivernal de la partie du chemin de La Minerve située sur le territoire de la Municipalité pour un montant annuel prévu de 54 500\$;

ATTENDU QUE le coût prévu pour l'année 2010 du règlement d'emprunt 531 est de 32 783\$;

CONSIDÉRANT le devis reçu du ministère des Transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité d'accepter les termes et conditions de l'entente intervenue avec le ministère des Transport du Québec pour le déneigement de la partie du chemin de La Minerve située sur le territoire de la Municipalité. Lesquels termes et conditions sont décrites au devis spécial (101) 8809-09-4959 et intitulé « Contrat de services – Déneigement et déglacage des infrastructures routières ».

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

2009.08.252
(3.4)

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 31^{er} juillet 2009, à 13 :00 heure, 3 soumissions ont été reçues ;

- | | | |
|---|---------------|-----------------------------|
| - | Sifto Canada | 105.00\$/ la tonne métrique |
| - | Mines Seleine | 105.29\$/la tonne métrique |
| | Sel Warwick | 112.75\$/la tonne métrique |

Considérant que Sifto Canada est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'accepter la soumission de Sifto Canada pour la fourniture de sel de déglacage.

ADOPTÉE

2009.08.253
(3.5)

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 22 DU RANG 3, CANTON DE LA MINERVE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec M. Léo Boisvert pour l'acquisition par la Municipalité d'une partie du lot 22, rang 3, du Canton de La Minerve pour l'agrandissement de la virée du chemin Boisvert;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité achète, pour la somme nominale de 1\$, une partie du lot 22 du rang 3, Canton de La Minerve, dans le but d'agrandir la virée du chemin Boisvert. Telle parcelle de terrain étant décrite au minutes 5379 de la firme Isabelle Labelle arpenteure géomètre.

Et que tous les frais relatifs à la transaction soient à la charge de la Municipalité.

Et que le maire et le directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à la transaction.

ADOPTÉE

2009.08.254
(3.6)

MANDATER UN NOTAIRE POUR LA TRANSACTION RELATIVE À L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 22 DU RANG 3, CANTON DE LA MINERVE

CONSIDÉRANT QUE L'acquisition d'une partie du lot 22 du rang 3, Canton La Minerve par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité de mandater Me Nicole Janelle de l'étude Pilon, Janelle et associés notaires, pour la rédaction de l'acte de vente et pour la réalisation de la transaction d'achat à intervenir dans le cadre de l'acquisition d'une partie du lot 22 du rang 3, Canton La Minerve. Telle partie de lot étant décrite aux minutes 5379 de la firme Isabelle Labelle arpenteure géomètre.

ADOPTÉE

2009.08.255
(3.7)

AFFECTATION DES REVENUS PRÉVUS DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU MTQ POUR LE REMBOURSEMENT DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 531

CONSIDÉRANT QUE le revenu prévu pour le contrat de déneigement du chemin de La Minerve est de 54 500\$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de financement du règlement d'emprunt numéro 531 pour l'année 2010 seront de 32 783\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu à l'unanimité d'affecté principalement le revenu du contrat de déneigement du chemin de La Minerve au remboursement du financement du règlement d'emprunt numéro 531.

ADOPTÉE

(3.8)

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**2009.08.256
(5.1)**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 380 ET SES AMENDEMENTS DANS LE BUT DE LIMITER LA PRODUCTION ET L'ÉLEVAGE DES CHIENS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT ET D'AUTORISER LES CHENILS UNIQUEMENT DANS LA ZONE AF-65

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise que le Conseil municipal peut régir par zone, les usages, les implantations et les constructions;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions respecte le plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 1 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement 534 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage numéro 380 est modifié en changeant l'article 14.4A par le suivant :

14.4 A Hébergement commercial et vente d'animaux domestiques de type «chenil»

Dans les zones où la catégorie (a2) est autorisée, l'hébergement commercial et la vente d'animaux domestiques de type «chenil» sont autorisés aux conditions suivantes :

- 1) Le bâtiment d'hébergement, d'élevage, de production et de vente doit respecter les distances minimales suivantes :
 - a. 160 mètres d'une voie de circulation;
 - b. 100 mètres des lignes latérales;
 - c. 30 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau;
 - d. 30 mètres d'un puits;
 - e. 15 mètres de tout bâtiment principal ou accessoire;
 - f. 500 mètres de tout bâtiment d'habitation autre que l'habitation du propriétaire;
 - g. 750 mètres de la limite du périmètre d'urbanisation.
- 2) Un tel bâtiment doit être isolé et insonorisé et comporté des ouvertures (fenêtres et portes) uniquement sur le mur orienté vers bâtiment principal.
- 3) Aucun enclos n'est autorisé, la production et l'élevage des chiens doit se faire entièrement à l'intérieur d'un bâtiment.
- 4) Le nombre maximal de chiens par chenil est limité à 20 chiens âgés de plus de 12 semaines.
- 5) Une confirmation écrite et réalisée par un vétérinaire externe, confirmant le bon état de santé des animaux, devra être fournie à la Municipalité à tous les deux (2) mois.

ARTICLE 3

La grille des usages et normes de la zone For-74, et annexée au règlement de zonage numéro 380, est modifiée de la façon suivante :

- 1-Ajouter la note « c » vis-à-vis l'usage *production et vente d'animaux*;
- 2-Ajouter la note *c) exclu hébergement commercial et vente d'animaux domestiques de type « chenil »* aux usages spécifiquement permis ou exclus;
- 3-Enlever des dispositions spéciales la section (7) 14.4A chenil.

ARTICLE 4

La grille des usages et normes de la zone Af-65, et annexée au règlement de zonage numéro 380, est modifiée de la façon suivante :

- 1-Enlever la note « f » vis-à-vis l'usage *production et vente d'animaux*;
- 2-Enlever la note *f) exclu hébergement commercial et vente d'animaux domestique de type « chenil »* des usages spécifiquement permis ou exclus;
- 3-Ajouter aux dispositions spéciales la section **(10) 14.4A chenil**.

ARTICLE 5

Les nouvelles grilles des usages et normes modifiées sont intégrées à l'annexe «A» du présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à séance régulière du 3 août 2009

Serge Jetté
Maire

André Séguin,
Directeur général et secrétaire-
trésorière

ANNEXE A

GRILLES DES USAGES ET NORMES

2009.08.257
(5.2)

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 539 ET PORTANT SUR LA SUPERFICIE MAXIMALE POUR UN BÂTIMENT INCLUS DANS LA CATÉGORIE D'USAGE « U1 »

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle permet une superficie maximum de 100 mètres carrés pour les bâtiments de l'usage « U1 »;

CONSIDÉRANT QUE la superficie nécessaire pour permettre de construire les installations de pompage et les bassins prévus pour desservir l'aqueduc municipale devrait être de 150 mètres carrés;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donnée à la séance extraordinaire du 28 juillet 2009.

Le conseil municipal de La Minerve décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2

Le règlement d'urbanisme 380 est modifié à l'article 6.3.5 en changeant la définition 1) *Utilité publique légère (U1)* par la suivant :

- 1) Utilité publique légère (U1) : cette catégorie regroupe les constructions d'une superficie maximale du bâtiment de **150 m²** destinées aux services téléphonique, hydro-électrique, aqueduc et égout, incluant les cabines téléphoniques, les boîtes postales, etc.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du 3 août 2009.

Serge Jetté
Maire

André Séguin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 539

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 539, modifiant le règlement d'urbanisme 380 et ses amendements et portant sur la superficie maximale pour un bâtiment inclus dans l'usage publique légère (U1), soit et est adopté.

ADOPTÉE.

(5.3) **AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 538 CONCERNANT LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES**

Le maire, M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement portant le numéro 538 concernant la numérotation des immeubles.

2009.08.258
(5.4)

MANDATER UN AVOCAT DANS LE DOSSIER DES HABITATIONS ILLÉGALES DU CHEMIN TISSERAND

CONSIDÉRANT QU'il y a des constructions érigées sans permis sur des propriétés situées en bordure du chemin Tisserand;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires avoués des bâtiments ne sont pas les mêmes que celui du fonds de terre;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires connus des bâtiments n'ont pour l'instant pas encore obéi aux directives du Service d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de mandater Me Carole St-Jean, de la firme Godard, Bélisle St-Jean et associés, dans le dossier des habitations illégales du chemin Tisserand.

ADOPTÉE

**2009.08.259
(5.5) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 320, CHEMIN DE LA CHAPELLE, LOT 10 DU RANG G, CANTON LABELLE**

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 320, chemin de La Chapelle, lot 10 du rang G, Canton de Labelle ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu à l'unanimité d'adapter la recommandation du CCU et d'autoriser le remplacement d'une partie des bâtiments secondaires existants par un garage de 7,01 m x 7,92 m (23 pi x 26 pi) à 1 mètre de la ligne latérale droite. Aucune ouverture ou fenêtre ne doit être faite sur le mur parallèle à la ligne latérale droite.

ADOPTÉE.

(5.6) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

**2009.08.260
(6.1) FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CHOIX DE LA FIRME QUI RÉALISERA LES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT D'HÉBERGEMENT ÉCOLOGIQUE POUR « LA VIE DANS LES BOIS »**

ATTENDU QUE le projet de réalisation des plans et devis d'aménagement d'hébergement écologique de La Vie Dans Les Bois a été sélectionné pour être en partie financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, du MRNF;

CONSIDÉRANT QUE le mandat devra être confié à une firme spécialisée conformément à l'article 936.0.1.1 du *code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de former un comité de sélection qui aura comme fonction de faire les recommandations nécessaires au Conseil pour le choix de la firme à laquelle sera attribuée le mandat de réaliser les plans et devis d'aménagement d'hébergement écologique de La Vie Dans Les Bois. Le tout en référence avec

l'appel d'offres 2009-07-01 et en conformité avec l'article 936.0.1.1 du *code municipal*.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit mandaté pour faire partie de ce comité et qu'il soit désigné pour en choisir les autres membres.

ADOPTÉE

2009.08.261
(6.2)

**APPUI AU PROJET DU CLUB QUAD IROQUOIS POUR LA
MODIFICATION DU TRACÉ DU SENTIER DE VTT ENTRE LE
VILLAGE ET LE LAC À LA TRUITE**

ATTENDU QUE le club Quad Iroquois a déposé une demande auprès du MRNF pour modifier le sentier de VTT reliant le village au lac à La Truite;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé utilisera principalement un chemin forestier déjà existant et situé en zone forestière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité que le Conseil appui la demande du club Quad Iroquois pour la réalisation et l'utilisation d'un nouveau tracé sur les lots 36 à 41 du rang 5, canton Labelle, entre le village et le lac à La Truite.

ADOPTÉE

(6.3)

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS
ET À LA CULTURE**

2009.08.262
(7)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier
André Séguin

Le maire,
Serge Jetté

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes :

Le directeur général et secrétaire trésorier ,

André Séguin

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.